**36ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(2-13 novembre 2020)**

**Andorre**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 5 novembre 2020 (matin)

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation d’Andorre pour la présentation de son rapport.

La France salue les récentes avancées entreprises par les autorités andorranes en matière de droits de l’Homme, notamment l’adoption en 2018 de la loi sur les relations de travail, qui a permis d’établir un congé de paternité de quatre semaines, mais aussi la possibilité de recourir à des moyens de communication audiovisuels pour encourager les liens entre les détenus et leur famille, en particulier dans le cadre de la crise sanitaire.

La France souhaite faire les recommandations suivantes aux autorités andorranes :

1. Garantir l’accès des femmes et des filles aux droits et à la santé sexuels et reproductifs en dépénalisant l’avortement ;

2. Prendre les mesures nécessaires pour permettre le plein exercice de tous les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier pour les femmes, afin d’améliorer l’accès au marché du travail, à la santé et au logement ;

3. Signer et ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et son protocole facultatif ;

4. Amender la législation afin qu’elle soit conforme aux dispositions de la Convention européenne sur la nationalité, notamment s’agissant de la période de résidence requise pour l’acquisition de la nationalité andorrane, et qu’elle permette d’acquérir une double nationalité.

Je vous remercie./.